

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Réception de déclarations d'associations.....	12
(Avis de perte de titres fonciers).....	16

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Niamtougou, Aného, Kpalimé, Kara, Lomé, Sokodé, Dapaong et Atakpamé.

Suivant réquisition, n° 20 820 déposée le 1^{er} - 02 - 2000, Mme KASSOGLA Kanintiba Odile, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 81 ca situé à Niamtougou, connu sous le nom de Yaka et borné au nord par la propriété Péou, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Assinoh Batadjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 821 déposée le 1^{er} - 02 - 2000, M^r Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca situé à Afanyagan, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par la route Améyran-Afanyan, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Tengue Tetegah Têth Dediha.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Daboya Nicabou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 822 déposée le 1^{er} - 02 - 2000, M. KUEVIKOE Amouzou, profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 ha 60 a 34 ca situé à Avétonou, connu sous le nom de Wokpo et borné au nord par la SONAPH, au sud et à l'est par Agbévé Awuyah, à l'ouest par Boukpassi et Gaba Emmanuel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 823 déposée le 1^{er} - 02 - 2000, M. BODJONA Essotina Mewé, profession d'économiste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1254, au sud par les lots n° 1262 et 1263, à l'est par les lots nos 1251 et 1260 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Ets : ECOGESTO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 824 déposée le 02 - 02 - 2000, M. Koffi Amégan, profession de clerc de notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 94 ca situé à Hédzranawoé, connu sous le nom de Rites du Zio et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 699, à l'est par le lot n° 712 et à l'ouest par les lots nos 710 et 698.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KINKHIN Kayissan Dussi Folikoue et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 825 déposée le 2 - 02 - 2000, M^e Ekoue Dødji Dosseh-Adjagnon, profession de notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 92 ca situé à Aného-Agbodrafo et borné au nord par la propriété Agbodjan Alex, au sud et à l'est par les propriétés Mensah Agnélé, épouse GBADO et à l'ouest par la propriété Lawson Avla

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DANKOUA Sika Afiavi, née GBADO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 826 déposée le 2 - 02 - 2000, M. PATASSE Kpanlou, profession d'administrateur de sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 211 et à l'ouest par le lot n° 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 827 déposée le 2 - 02 - 2000, M. TCHEYI Yawo Mawuèna, profession de menuisier demeurant et domicilié à Lomé-Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Avédji Soviépe et borné au nord par le lot n° 196, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 195, à l'ouest par le lot n° 193.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 828 déposée le 03 - 02 - 2000, M^e Mouhamed Tchassona Traoré, profession de notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 77 a 25 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchavade et borné au nord par la propriété Demane et le surplus Tchavadè, au sud par la route de Tchavadè, à l'est par la collectivité Tchavadè et à l'ouest par les propriétés Ibraïm Louwa, Gambari Alidou, Guno Akpo Kalé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Association de la Renaissance du Patrimoine Islamique et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 829 déposée le 3 - 02 - 2000, Mlle Akouélé Atayi-Mawussi, profession de gestionnaire à l'OT.P. Kpémé demeurant et domiciliée à Kpémé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 90 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement-Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 565, au sud par les lots n° 567 et 568, à l'est par une non dénommée de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 830 déposée le 03 - 02 - 2000, M. ANAGBA Komivi, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 91 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de lotissement-gendarmerie et borné au nord le lot n° 563, au sud par le lot n° 565 bis, à l'est par une rue non dénommée de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 831 déposée le 3 - 02 - 2000, M. SITTIE Ayayi Djubilie, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 00 ca situé à Kélégougan et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Siafen et à l'ouest par la route Lomé Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble appartient au centre Africain d'Art, de Technologie et d'Information et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 832 déposée le 04 - 02 - 2000, M. Anthony Kplom Dédé K., profession d'ingénieur en informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77 a 89 ca situé à Danyi Mempassem connu sous le nom de Blitsatogoe et borné au nord par le ruisseau Blitsatogoe, au sud et à l'ouest par la famille Dodotsi, à l'est par les propriétés Anthony Diego, Anthony Yawovi Foly Tamassé et Mensah Kwami Géli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mensah Kwami Géli et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 833 déposée le 04 - 02 - 2000, M. Anthony Kplom-Dédé K., profession d'ingénieur en informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 78 a 23 ca situé à Danyi Mempassem connu sous le nom de Ablexo et borné au nord par les propriétés Mensah Kwami Geli, au sud et à l'est par les propriétés Nyako Komi à l'ouest par la rivière Ablexo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mensah Kwami Géli et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 834 déposée le 04 - 02 - 2000, M. Anthony Kplom Dédé K., profession d'ingénieur en informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 52 ca situé à Danyi Apéyéme connu sous le nom de Nyamegbe et borné au nord par Bassah Kondo, au sud et à l'est par les collectivités Avousse et à l'ouest par la maternité d'Apéyéme.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mensah Kwami Géli et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 835 déposée le 04 - 02 - 2000, M. BIAO Tchafaram, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 16 ca situé à Agoènyivé connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 387, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 390 et à l'ouest par le lot n° 389.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 836 déposée le 04 - 02 - 2000, Mme Franklin Akeh Frieda, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 72 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 24, au sud par le lot n° 30, à l'est par les lots n° 27 et 29 et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Domingo Marzouck et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 837 déposée le 04 - 02 - 2000, Mme Franklin Akeh Frieda, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 45 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 31, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par les lots n° 26 et 28.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 838 déposée le 07 - 02 - 2000, Mme Sivomey CREPPY Dédé Gamélé, profession de revendeuse de tissu, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 31 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n° 396 bis et 397 bis, à l'est par le lot n° 393 bis et à l'ouest par le lot n° 395 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 839 déposée le 07 - 02 - 2000, Mme CREPPY Dédé Gamélé, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 27 ca situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 186 et la T.F. 15218 RT et à l'ouest par le T.F. 11. 088 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 840 déposée le 07 - 02 - 2000, Mme CREPPY Dédé Gamélé, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 92 ca situé à Lomé connu sous le nom de Ségbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités Bessou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 841 déposée le 07 - 02 - 2000, Mme SIVOMEY-CREPPY Dédé Gamélé, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Dingblé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 394 bis, au sud par le lot n° 397 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 842 déposée le 07 - 02 - 2000, M. Sivomey Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Aflao connu sous le nom de Ségbé et borné au nord par la propriété Créppy Dédé Gamélé, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités Bessou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 843 déposée le 07 - 02 - 2000, Mme Kataria Ahlokoba Sokewo Euphrasie, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeu-

ble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par l'Avenue Jean-Paul II, au sud par les lots n^{os} 596 et 597, à l'est par le lot n^o 610 et à l'ouest par le lot n^o 608.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Akuétévi Kataria Ahloko Emile et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20844 déposée le 07-02-2000, Mme Kemide Novimonou, épouse Koutene, profession, élève demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Aflao connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n^o 1, au sud et à l'ouest par une rue de 28 m, à l'est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Koutene Kizaley Ablavi Ingrid et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 845 déposée le 08 - 02 - 2000, M. ABOKOU Aboudouraimou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 a 65 ca 74 situé à Agoényivé connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités Alomadiakpédédé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Ouro-Nimini Alimatou ABOKOU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 846 déposée le 09 - 02 - 2000, M. Adjana Arnouta, profession d'agent de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 73 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée de 6 m, au sud par le lot n^o 833, à l'est par le lot n^o 832 et à l'ouest par une rue nom dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 847 déposée le 09 - 02 - 2000, M. GBADAMASSI Razaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 79 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud et à l'ouest par les propriétés Tchakoum et à l'est par la propriété Tcha Yaya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 848 déposée le 10 - 02 - 2000, M. BATABA Banaguélé Serge, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord par la propriété Labari, au sud par la propriété Abi, à l'est par la collectivité Atisso et à l'ouest par la route nationale n^o 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme De Bau Tchadalou Bataba et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 849 déposée le 10 - 02 - 2000, Mme LAWSON Hoevi Lydia, née MENSAH, profession d'agent de santé en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 37 ca situé à Noépé connu sous le nom de Kpoépé Wugomé et borné au nord et à l'ouest par les propriétés Amouzou Kpelly, au sud par une ligne de haute tension, à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 850 déposée le 10 - 02 - 2000, M. Bimizi Ataveinam Kpangalo, profession d'agent d'assiette, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 38 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomde et borné au nord par le lot n° 263, au sud par le lot n° 259, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 851 déposée le 11 - 02 - 2000, Mme Ayéna Eurydice, profession de secrétaire bureautique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Lomé connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 1364, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1362 et à l'ouest par le lot n° 1366.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 852 déposée le 11 - 02 - 2000, Mlle Kangni Kokoè, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Logokopé et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 706, à l'est par le lot n° 708 et à l'ouest par le lot n° 707.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 853 déposée le 11 - 02 - 2000, M. Ayité Zonnon Abalo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Attiéguou connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par le lot n° 242, au sud par le lot n° 244 B, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la route d'Attiéguou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme Yémey-Jaksic Ljyubica, Yémey Bernard et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 854 déposée le 14 - 02 - 2000, Mlle Tépé Ayaba Paulette, profession de gérante de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 16 ca situé à Afidégnigban et borné au sud et à l'ouest par les propriétés Kouléahanawo Amémélio Koffi et à l'est par la collectivité Alipui, au nord la propriété Kouléahanawo Amémélio Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 855 déposée le 14 - 02 - 2000, Mme Nutsugan Cécile, profession de Soeur-Religieuse, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 ha 89 a 86 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Sagbadai et borné au nord par le ruisseau Mò, au sud par la collectivité Pangalam et la propriété Grantés, à l'est par la propriété Grantés et à l'ouest par la route nationale n° 17.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation Grantés de l'Assomption et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 856 déposée le 14 - 02 - 2000, M. Sénawo Théophile Koffi, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 90 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Humbi et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 26 et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Sénawo Kodjovi Léopold et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 857 déposée le 15 - 02 - 2000, M. de Souza Kwami Galley, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier.

lier, d'une contenance totale de 10 a 90 ca situé à Anèho connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une zone verte, à l'est par le lot n° 277 et à l'ouest par le lot 274

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 858 déposée le 15 - 02 - 2000, M. NAZOUNANA Nassoma Abdoulaye, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 41 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des lots non identifiés, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 859 déposée le 15 - 02 - 2000, M. NAZOUNANA Sassoma Abdoulaye, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 27 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité de Pangalam, au sud par la propriété Tsogbe, à l'est par propriété Kassim Soualiou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 860 déposée le 16 - 02 - 2000, Mme KRUEGUER Marguerite GEB, épouse JANSON, profession d'esthéticienne demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 91 ca situé à Lomé Dévégo connu sous le nom de Dévégo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AZOUMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 861 déposée le 16 - 02 - 2000, M. DAGBA Komi Edoh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 44 ca situé à Lomé Aflao Avédji connu sous le nom de Soviépié et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 447 et l'ouest par le TF n° 23. 228

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 862 déposée le 16 - 02 - 2000, M. YAMBA Malic, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong Kombouloaga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Dapaong et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par le lot n° 340, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par le lot n° 337.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 863 déposée le 16 - 02 - 2000, M. YAMBA Malic, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong Kombouloaga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 73 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou et borné au nord par la rue du collège, au sud par la propriété LAMBONI Kombaté, à l'est par la propriété BABAKA Salifou et à l'ouest par la propriété KOLAMBIGUE Pikabè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 864 déposée le 17 - 02 - 2000, M. KINDE Messan A. André, profession d'ingénieur industriel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatricu-

lation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 09 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n^{os} 2 et 5 et à l'ouest par un lot non numéroté et la propriété Gali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 865 déposée le 17 - 02 - 2000, M. ALI-TILOH Essodinam Bruno, profession d'enseignant en Suisse, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 90 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au nord par les lots n^{os} 850 et 853, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot n^o 855 et à l'ouest par le lot n^o 848.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 866 déposée le 17 - 02 - 2000, M. SALAMI Kérim, profession d'ingénieur en informatique, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par le lot n^o 180, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n^o 183 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 867 déposée le 18 - 02 - 2000, Mme AMECY Adjoa, épouse Sowoudji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 65 ca situé à Kpogan Agbetiko connu sous le nom de Agbetiko et borné au nord, à l'ouest par la propriété Kitegi Acolatsè, au sud par la nouvelle route Lomé-Aného et à l'ouest par la propriété MENSAH Sewavi Zébéto Akouété TF n^o 60.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 868 déposée le 18 - 02 - 2000, Mme TEKO-AGBO, née KOULEKE Béty, profession d'agent d'assurances demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 87 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par les lots n^{os} 106 et 108, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par le lot n^o 711 et à l'ouest par le lot n^o 707.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux conjoints : Mme TEKO-AGBO, née KOULEKE Béty, M. TEKO-AGBO Tékovi, M. TEKO-AGBO Ekoué, Mlle TEKO-AGBO Ayélé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 869 déposée le 21 - 02 - 2000, M. AKPAKI Kokou Ayédjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n^o 412, à l'est par le lot n^o 414 et à l'ouest par le lot n^o 410.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 20 870 déposée le 21 - 02 - 2000, M. KOTHOR Atsou s/c M^e AQUEREBURU, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Libreville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Lomé Aflao Avédji connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par le lot n^o 1161, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n^{os} 1156 et 1157, à l'ouest par le lot n^o 1154.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 871 déposée le 21 - 02 - 2000, M. HOUINSIHOU Koffi Avoulété, profession de contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 96 ca situé à Lomé Totsivi connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par les lots n° 569 et 571, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 575 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FREEMAN Kokou Augustin, peintre coloriste en France et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 872 déposée le 21 - 02 - 2000, Mme OURO-TAGBA Essofaa, profession d'assistante d'Hygiène, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Lomé Agoenyivé connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 657, à l'est par le lot n° 658 et à l'ouest par le lot n° 654

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 873 déposée le 21 - 02 - 2000, M. Abalo AMOUZOU, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 27 a 87ca situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par un terrain domanial, au sud par la SORAD, à l'est par GEMAC et à l'ouest par la route Dapaong Nadjoundi de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la C.N.C.A et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 874 déposée le 21 - 02 - 2000, M. Abalo AMOUZOU, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 57 a 02 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Sokodé et borné au nord par un terrain domanial, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par la route Lomé-Sokodé de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m vers Bureau de la préfecture.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Caisse Nationale de Crédit Agricole et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 875 déposée le 21 - 02 - 2000, M. Abalo AMOUZOU, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 67 a 80 ca situé à Kara connu sous le nom de Kara et borné au nord par un ruisseau, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par un terrain domanial et à l'ouest par la route Lomé-Kara de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Caisse Nationale de Crédit Agricole et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 876 déposée le 21 - 02 - 2000, M. Abalo AMOUZOU, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 45 a 71 ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Atakpamé et borné au nord par Teckeraie de l'Etat, au sud par la route Lomé-Atakpamé, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par la SOTOCO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 877 déposée le 21 - 02 - 2000, M. DOWOU Rabiou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Avédji-Totsivi et borné au nord par le lot n° 522, au sud par le lot n° 523 bis, à l'est par le lot n° 523 B et 524 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 878 déposée le 21 - 02 - 2000, Mme **AGBODAN Dédé**, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 51 ca situé à Lomé Avépozo connu sous le nom de Pouvemé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sewonou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 879 déposée le 22 - 02 - 2000, M. **VIDZRAKU Klussè Afangbédi**, profession de géomètre Togographe, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88 ha 82 a 14 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par les collectivités ZANKLI, ATAMA et XADJA, au sud par les collectivités, LANWADAN, VIDRAKOU, AMAGLI et GBEMOU, à l'est par la collectivité AMAGLI et à l'ouest par les collectivités AFANTONYAWO et GAYZO.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux collectivités ZEWOTO, NUSULEY, YISSU et KPEGLI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 880 déposée le 22 - 02 - 2000, Mme **EDJEBA Awédéou**, profession d'éducatrice, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 36 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 869, à l'est par le lot n° 866 et à l'ouest par le lot n° 870.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 881 déposée le 22 - 02 - 2000, M. **KWAWU Kwami**, profession de commerçant, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 75 ca situé à Lomé-Avépozo connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété Gbonfoun, au sud par la route nationale n° 2 Lomé-Anèho

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 882 déposée le 22 - 02 - 2000, M. **AGBOBLI Atsou Paul Koffi**, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord le lot n° 15 bis, au sud par le lot n° 2, à l'est par la route nationale n° 1 de 70 m et à l'ouest par les lots n° 14 et 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 883 déposée le 22 - 02 - 2000, Mme **CISSOKHO Wobéno**, née **DOUADJI**, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Lomé connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 6 m, à l'ouest par le lot n° 1012 et à l'ouest par le lot n° 1010.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 884 déposée le 23 - 02 - 2000, M. **GADIGBE Letsuvi Mawusee Kuma**, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 365 bis, à l'est par le lot n° 365 et à l'ouest par le lot n° 364

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 885 déposée le 23 - 02 - 2000, M. GADIGBE Komla Agbèdanu, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 364 bis, à l'est par le lot n° 365 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 886 déposée le 24 - 02 - 2000, M. KLUSSEY Messan Kodjo, profession de géomètre topographe, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 983, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot n° 984 et à l'ouest par les lots n° 980 et 981.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 887 déposée le 25 - 02 - 2000, M. AMORIN Ayawovi, profession d'évangéliste, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 36 ca 4 a situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par la propriété APEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 888 déposée le 29 - 02 - 2000, M. PEBOU Naousson, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 66 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Komah et borné au nord par la rue sud de l'EPP Komah 2, au sud par la collectivité Komah et l'église Baptiste, à l'est par la rue de l'Assomption et à l'ouest par la collectivité Komah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 889 déposée le 29 - 02 - 2000, M. SEYI Menène, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 08 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Pangalam

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 890 déposée le 29 - 02 - 2000, M. SEYI Menène, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 44 a 44 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Tchavadè et borné au nord et à l'ouest par le ruisseau Nâ, au sud par la route de Tchavadè et à l'est par la collectivité Tchavadè

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 891 déposée le 29 - 02 - 2000, M. YENTCHABRE Kangbaliba, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca

situé à Lomé Aflao Totsi connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot n° 221, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 222 bis et à l'ouest par le lot n° 224.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réel, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 892 déposée le 29 - 02 - 2000, M. Yao Kunalé EKLO, profession d'administrateur civil retraité, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 92 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé connu sous le nom de Avédji et borné au nord, à l'ouest par la collectivité AHONKLO, au sud par la route Agoènyivé Adidogomé et à l'est par la propriété AGBOMADJI Agbenyéhia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 893 déposée le 29 - 02 - 2000, Mme KINGBO Ayélé, née AJAVON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 17 ca situé à Lomé Bè connu sous le nom de Kpota et borné au nord, au sud et à l'est par des lots non numérotés et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 008/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/01/2000

Dénomination : "Association pour la Protection de l'Environnement et Contre des Etablissements Dangereux, Insalubres et Incommodes" (APE DI)

Siège : Tsévié (P/Zio) -Togo

Buts : - Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des jeunes sans emploi et aider les Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes à prendre les précautions nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du personnel et son environnement;

Lomé, le 5 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 022/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/01/2000

Dénomination : "Femme-Sauvegarde des Archives et Développement" (FESAD)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Participer à la prise de conscience des populations sur la valeur de l'information documentaire dans tous les domaines du développement ;

- Motiver les décisions à la gestion moderne des documents d'archives, gage de rentabilité et de performances administratives ;

- Promouvoir la formation des secrétaires au classement, à l'organisation et à la sauvegarde des documents administratifs.

Lomé, le 11 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 034/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/01/2000

Dénomination : "Promotion Agricole pour l'Assistance Sociale et l'Appui au Développement" (PASADC)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : - Mettre en valeur un projet agricole et valoriser les terres et la main d'œuvre agricole ;

- Affecter près de 30 % du revenu net de la production à l'assistance sociale des populations les plus démunies ;

- Former des animateurs communautaires pour l'encadrement technique des populations.

Lomé, le 12 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 035/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/01/2000*Dénomination* : "Ministère de la Vie Abondante" (MIVA)*Siège* : Lomé -Togo*Buts* : - Prêcher l'évangile en faisant connaître Jésus-Christ à tous les hommes ;

- Edifier et affermir ses membres dans l'amour et dans la foi en Jésus-Christ ;

- Contribuer à l'unité du corps du Christ et à l'avancement du Royaume de Dieu.

Lomé, le 12 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 040/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/01/2000***Dénomination* : "Association Chrétienne pour la Défense de la Vie" (A C D V)*Siège* : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo*Buts* : - Œuvrer pour la défense et la protection de la vie sous toutes ses formes en vue d'un développement humain durable ;

- Promouvoir le développement d'un esprit de paternité et de maternité responsable au sein de la famille pour la survie de l'enfance ;

- Apporter de l'aide nécessaire aux pauvres et aux malades en détresse.

Lomé, le 19 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 054/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/01/2000***Dénomination* : "Eglise Presbytérienne Reformée"*Siège* : Lomé -Togo*Buts* : - Chercher à glorifier Dieu ;

- Prêcher l'évangile de Jésus-Christ en faisant connaître les Saintes écritures à tout le ministère de la parole ;

- Edifier ses membres dans l'amour et la foi en Jésus-Christ selon les principes bibliques ;

- Promouvoir et financer les œuvres charitables à caractère religieux, social et culturel tels que la construction des écoles, des collèges, des dispensaires et la formation des jeunes dans le domaine agro-pastoral.

Lomé, le 20 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 055/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/01/2000***Dénomination* : "Conseil d'Action pour le Développement Intègre" (C A D I)*Siège* : Vogan (P/Vo) -Togo*Buts* : - Promouvoir un développement économique et socio-culturel de notre pays et collaborer avec les populations en vue d'améliorer les conditions de vie et tendre l'auto-promotion.

Lomé, le 20 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 057/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/01/2000***Dénomination* : "Centre de Prospective Sociale et d'Appui aux Actions de Développement" (CEPAD)*Siège* : Tohoum -Togo*Buts* : - Procéder à des études et à la recherche en matière de développement ;

- Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des communautés rurales et des couches sociales déshéritées des villes ;

- Elaborer et suivre des micro-projets de développement en faveur des populations ;

- Créer et gérer des groupements ;

- Appuyer les actions socio-économiques d'équipements collectifs ;

- Promouvoir la santé communautaire et lutter contre les MST/SIDA ;

- Reboiser, protéger et gérer l'environnement ;

- Œuvrer à l'épanouissement de la femme et de l'enfant et assister les personnes démunies.

Lomé, le 20 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 039/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/1/2000

Dénomination : "La Mission Evangélique du Calvaire"

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Procéder à la recherche fondamentale en sciences sociales, notamment économie, art, religion, ethnologie, anthropologie, psychologie et linguistique ;

- Publier et diffuser les résultats des recherches ;

- Prêcher l'évangile de Jésus-Christ en faisant connaître Christ à tous les hommes.

Lomé, le 18 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 072/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24/01/2000

Dénomination : "Village Informatique"

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Faire la promotion des couches sociales défavorisées ;

- Donner une formation gratuite ;

- Aider les élèves ou étudiants, les déscolarisés, les déflatés et les diplômés sans emploi à accéder à ces formations ;

- Créer un grand centre de documentation ;

- Installer un réseau d'information sur Internet ;

- Aider les ONG, facteur de développement à former non seulement leurs personnels mais aussi les populations.

Lomé, le 24 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 076/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26/01/2000

Dénomination : "Eglise de l'Alliance de Grâce" (E. A. G)

Siège : Kouvé (P/Yoto) -Togo

Buts : - Prêcher l'évangile de Jésus-Christ ;

- Affermir les convertis ;

- Assurer la formation biblique et théologique des Pasteurs ;

- Promouvoir et financer des œuvres charitables à caractère religieux, social et culturel ;

- Construire des lieux de culte.

Lomé, le 26 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 117/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/2/2000

Dénomination : "Les Frères Sans Frontière"
(Les 2 F)

Siège : Tsévié (P/Zio) -Togo

Buts : - Créer un esprit de solidarité, d'entraide et d'interdépendance entre les couches de la société ;

- Euvrer pour le développement socio-économique de la population.

Lomé, le 3 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 132/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/2/2000

Dénomination : "Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour
l'Atténuation de la Pauvreté
au Togo" (MECAP - Togo)

Siège : Dapaong (P/Tône) -Togo

Buts : - Collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit ;

- Favoriser la solidarité et la coopération entre les membres ;

- Promouvoir l'éducation économique, social et coopérative de ses membres .

Lomé, le 3 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 147/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7/2/2000

Dénomination : "Association pour la Défense des Intérêts
des Cuisiniers de Kara" (ADICK)

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : - Favoriser, développer l'esprit d'union et travailler librement main dans la main et sans handicap avec les collaborateurs, les amis et les frères et sœurs en général ;

- Promouvoir l'esprit de participation à l'effort de la construction nationale.

Lomé, le 7 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 161/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/2/2000

Dénomination : "Eglise du Ministère Révélé de Jésus-Christ
'Se Tenir à la Brèche' Centre International
Interdénominationnel d'Évangélisation"
(EMRJ-C 'STEB' CHÉ)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Prier, intercéder, évangéliser, prêcher la bonne nouvelle de notre Seigneur Jésus-Christ ;

- Exhorter et conseiller pour que l'amour, la paix, le pardon et la bénédiction de Dieu gagnent les cœurs des hommes de toutes les nations.

Lomé, le 10 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 190/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/2/2000

Dénomination : "Eglise de la Grande Grâce"

Siège : Kpalimé (P-Kloto) -Togo

Buts : - Prêcher l'évangile et exercer la pratique du christianisme ;

- Annoncer la bonne nouvelle par tous moyens ;

- Aider à la conversion des pécheurs ;

- Former spirituellement ses membres ;

- Assister les pauvres, les déshérités, les personnes en détresse et les handicapés ;

- Créer des institutions socio-éducatives.

Lomé, le 15 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 205/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/2/2000

Dénomination : "Mission Chrétienne pour l'Agriculture et le Développement Social" (MI. C. A. DE. S)

Siège : Adina (P/Amou) -Togo

Buts : - Œuvrer pour le mieux-être socio-économique, l'autosuffisance alimentaire des populations, des membres de l'association dans la charité et la crainte de Dieu ;

- Récycler, rééduquer, former théoriquement et pratiquement, dans de différents secteurs professionnels à devenir modernes et rationnels.

Lomé, le 16 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 229/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/2/2000

Dénomination : "Appui au Développement Socio-Economique"
(A. D. E. S)

Siège : Tsévié (P/Zio) -Togo

Buts : - Contribuer à l'amélioration qualitative de vie des populations rurales ;

- Assurer la promotion de l'élevage et la pisciculture ;

- Promouvoir la scolarisation des enfants déshérités notamment celles des jeunes filles ;

- Chercher et mobiliser les ressources humaines et financières afin de mettre à la disposition de tout citoyen, les ouvrages nécessaires à une meilleure compréhension des problèmes socio-économiques.

Lomé, le 21 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 238/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/3/2000

Dénomination : "Lumière de l'Ame"

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Aider les non voyants, et mal voyants en général et en particulier les aveugles et mal voyants d'Afrique ;

- Pourvoir aux besoins impératifs et urgents de cannes blanches dans les régions.

Lomé, le 1^{er} mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 268/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/3/2000

Dénomination : "Association SOS Aveugles Togo"
(A. SOS. A. T)

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : - Aider moralement, matériellement et financièrement les aveugles et leurs familles en vue de leur développement intégral.

Lomé, le 1^{er} mars 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 14274 R.T. Vol. LXXXII, F° 123, appartenant à feu NYAKU Logo Kristotsola.

Pour deuxième insertion

Il est porté à la connaissance du public que la copie de Titre foncier n° 1072 du territoire du Togo Vol VI faisant l'objet d'un terrain sis à Hedjranawoc et appartenant à M. Emmanuel G. K. BRUCE, propriétaire à Lomé, est adirée.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de l'original du certificat d'inscription d'hypothèque du Titre foncier n° 18556 de la République togolaise, Vol XCIV, Fo 8, appartenant à Monsieur DOBOU Koffi, enseignant demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Certificat d'inscription d'hypothèque appartenant à la société John Holt et Compagnie figurant au Bordereau n° 02 du 7 juin 1930 du Titre foncier n° 333 du cercle de Lomé.

Pour deuxième insertion